L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 9 SEPTEMBRE.

Les candidatures nationales.

LETTRE D'ACCEPTATION

DE

HORATIO SEYMOUR.

Au général G. W. Morgan et autres, membres du comité, &c.

UTICA, 5 août 1868.

MESSIEURS: Lorsqu'à New York, le 11 juillet, en présence d'une telle assemblée, vous m'avez offert, au nom de la Convention nationale démocratique, la candidature à l'unanimité de ma personne comme candidat de cette Convention pour les fonctions de Président des Etats Unis, je déclarai que "je ne trouvais pas de termes convenables pour exprimer ma reconnaissance à ton vouloir et de bienveillance que cette assemblée venait de me témoigner. Je n'avais ni recherché ni espéré cette nomination. Mon ambition était-ce que je ne puis faire maintenant—de prendre une part active à la grande tâche assignée pour la restauration d'un bonheur national, et pour le rétablissement de la paix et de la prospérité dans le pays. Mais j'ai été entraîné par le courant irrésistible qui nous emporte vers un grand changement politique et je me trouve hors d'état d'résister.

Vous savez aussi bien que moi que les résolutions exprimées par la Convention et qui indiquent la position qu'elle a prise sur les grands questions qui agitent aujourd'hui le pays. Comme président de cette Convention, je trouve et le devoir de ces résolutions ne sont familières à ceux qui ont assisté à la Convention, je crois ici de ces qu'elle ne sont conformes au manière de voir; je les accepte comme guide dans la lutte où nous entrons, et je m'efforcerai, à l'avenir, de les mettre en pratique, partout où je me trouverai placé, dans ma carrière politique et dans ma vie privée.

Je déclarai alors que le vote unanimement non acceptation par ma lettre, suivant l'usage nécessaire, je le vois, après réflexion, nouvelle raison pour changer ou spécifier les termes de l'approbation que j'ai donnée aux résolutions de la Convention. Si je n'ai pas dit 104 remplir la formalité de vous communiquer par écrit ce que j'avais exprimé publiquement, c'est que je voulais voir quelle lumière les débats du Congrès pourraient jeter sur les intérêts du pays.

Les actes de cette assemblée, depuis l'ajournement de la Convention, indiquent qu'elle redoute que, par un changement de pouvoir politique, la paix n'obtienne ce qu'il a droit d'attendre, un repos clair et précis de ce qui a été fait de l'argent n'on s'attend de indépendant tous les hommes réfléchis sentent qu'il y a eu, dans l'administration des finances, des fautes qu'on a pas intérêt prévenir à la connaissance du public.

Le parti républicain, non seulement s'est allié avec le pouvoir militaire, qui va être employé pour peser directement sur les électeurs dans beaucoup d'Etats, mais encore il perpétue en outre de ne pas avoir de faire les lois qu'il jugera utiles à son sujet, dans des élections qui seront plus de portée au Sénat qu'une majorité du peuple de cette Union, veut dans neuf des grands Etats. C'est en vain que des chefs du parti républicain ont protesté contre la politique qui a conduit à ce résultat.

Tandis que les chefs de la révolte rébellion se sont soumis sans résistance de la guerre, et sont maintenant tranquillement engagés dans des entreprises utiles pour leur sociétés et celui de leur familles, et tandis qu'ils semblent, par la force de l'exemple, de ramener le peuple du Sud à l'ordre et à l'industrie qui souviennent non seulement à ceux bien être qu'ils ont conçu à la grandeur et à la prospérité de notre patrie, tous ceux qui, sans capacité et sans influence, ont été jetés par les agitations des convulsions civiles, dans des positions honorifiques et lucratives, s'efforcent d'adresse les passions auxquelles ils doivent leur élévation, et le poussent des circonstances pour affirmer qu'ils sont les seuls amis de l'Union. La preuve de cet amour pour l'Union ne saurait avoir de fondement certain que dans une estime impartiale et dans un désir commun de contribuer au maintien de la paix et de l'ordre et à la fidélité de toutes les parties du pays.

Les événements qui se sont accomplis au Congrès depuis l'ajournement de la Convention ont considérablement augmenté l'importance de la victoire politique que remporteraient ceux qui cherchent à ramener l'économie, la simplicité et la justice dans l'administration de nos affaires nationales. Il y a beaucoup de républicains, parmi ceux qui sont restés attachés à leur parti, qui ont regretté les mesures extrêmes et violentes auxquelles il s'est laisse emporter. Ils ont persisté à croire que, bien que la conduite de leurs amis politiques fût blâmable, leur intention était cependant bonne. Mais, aujourd'hui, ils doivent s'apercevoir que le parti républicain est dans une condition telle qu'il ne peut appliquer une politique de paix, quelques soient ses intentions. C'est un malheur non seulement pour un pays, mais encore pour le parti qui l'oppriment, quand l'action de celui-ci n'est arrêtée par aucune forme d'opposition. Ça été le malheur de parti républicain que les développements des dernières années ait eu donné un tel pouvoir qu'il a pu corrompre l'Exécutif, entraver le judiciaire, et mettre en vigueur les vues des plus imprudents et des plus violents d'entre ses membres. Quand un pareil état de chose existe dans un pays, il arrive toujours que ce parti n'est pas contrôlé par le jugement des plus habiles chefs. Il n'y a pendant que ou des hommes capables qui ont aidé à former l'organisation républicaine, et qui ne l'aient, depuis trois ans, mis en garde contre ses excès, qui n'ait été renversé ou forcé d'abandonner ses convictions relativement à ce que demandent les intérêts du peuple, ou, s'il était trop patriote pour le faire, qui n'ait été repoussé des rangs du parti.

Si on a été ainsi précédemment, que fera le parti avec cette nouvelle infusion d'hommes qui, sans le moindre respect pour les vues de ceux qui viennent de leur donner leurs positions, commencent leur carrière législative en demandant des armes, en prétendant que leurs Etats seront considérés comme en guerre civile, et en déclarant qu'ils sont assistés de dégrader le Président des Etats Unis, désqu'ils pourront persuader ou forcer le Congrès à produire de nouveaux chefs d'accusation.

Le parti républicain est, aussi bien que nous, intéressé à mettre un terme à cette violence. Il doit être clair pour tout homme qui pense que une notre telle disposition du pouvoir politique tend à arrêter la violence des mesures de parti et à amener la paix et le bien ordre dans le pays. L'élection d'un Président démocrate et d'une majorité démocrate dans les membres de la Chambre des représentants ne donnerait pas à ce parti le pouvoir de faire des changements soudains et violents, mais elle servirait à mettre un terme à ces mesures extrêmes qui ont été déplorées par les hommes les meilleurs des deux partis. Le résultat conduirait très certainement à cette paisible restauration de l'Union et au rétablissement des relations fraternelles que la paix donne. Je suis ainsi que les meilleurs hommes de parti républicain déplorent, tout autant que je le fais, l'esprit de violence qu'ont montré ceux qui ont été récemment admis à des sièges au Congrès de quelques anciens des Etats du Sud. Le régime de guerre civile qu'ils ont en vue doit être odieux à tout homme au jugement droit.

Je n'ai aucune aspiration personnelle qui puisse fausser mon jugement au sujet de l'élection prochaine. Quiconque a pesé et mesuré les devoirs qui imposera les fonctions de président des Etats Unis, ne peut manquer de faire une telle précise des soucis et des labeurs de celui qui veut être à la hauteur de ces devoirs. Celui là ne doit pas se laisser aller au gré des courants populaires sans vide politique et sans but. Loin de la Cari notre Constitution, tout en donnant pleinement la balance du pouvoir à la volonté du peuple, a pour trait caractéristique qu'elle cherche à protéger les droits des minorités. Ne pas ainsi de gloire est de mettre au frein au pouvoir. Elle formule et met en vigueur les maximes et les principes de liberté civile pour le triomphe desquels est lutté, pendant trois des âges, les martyrs de la liberté. Elle déclare le droit des citoyens d'être gardiens dans leurs personnes, leurs maisons et leurs papiers contre des perquisitions et des saisies illégales, que "le Congrès ne fera pas de loi sur l'établissement d'une religion ou le libre exercice d'une religion, ou pour restreindre la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit du peuple de faire des pétitions au redressement de torts." Elle assure "le droit du jugement prompt et public par un jury impartial."

Aucun homme ne peut légitimement entrer dans l'exercice des fonctions présidentielles, s'il n'est disposé à exécuter les vœux du peuple exprimés d'une façon constitutionnelle, et s'il n'est pas prêt à défendre les droits des minorités. Il doit être prêt à sculpter la libre exercice de toute religion. Il doit dénoncer les mesures qui porteraient atteinte à des droits personnels ou domestiques ou à la religion de plus humbles des citoyens du pays. Il doit maintenir, sans distinction de croyance ou de nationalité, tous les privilèges de la citoyenneté américaine. L'expérience de tout homme public qui a été fidèle à son mandat lui apprend que nul ne peut remplir les devoirs qui incombent au Président à moins d'être prêt non seulement à se soumettre aux mécontentements et aux cris des gens pervers, mais encore à supporter la critique des gens honnêtes qui ne balancent pas que les préjugés ou les fausses interprétations. Cette position n'a pas d'attrait qui puissent tirer mon jugement quand je dis qu'il s'opère un grand changement dans l'esprit public. La masse du parti républicain est plus réfléchie, plus modérée, plus juste qu'elle ne l'était pendant l'agitation qui a signal duqbat toute la guerre civile et pendant toute la période qui a suivi.

Comme l'énergie du parti démocrate vient de son développement à un nouvel et à ses candidats, je pense, sans violenter aucu convenance, parler du fait que jamais, dans l'histoire politique de notre pays, la décision d'aucune assemblée nationale n'ait été accueillie avec un enthousiasme aussi universel et aussi réel que celui qu'a provoqué la position prise par la Convention nationale démocratique, position avec laquelle le choix des candidats n'avait rien à faire. Si d'autres noms eussent été mis en avant, cet enthousiasme n'aurait peut-être été que plus prononcé. Le zèle et l'énergie des masses conservatrices prennent leur source dans le désir d'opérer un changement de politique, et dans la pensée qu'elles peuvent atteindre leur but.

Elles sont confirmées dans cette conviction par la coopération de cette grande assemblée d'hommes qui ont servi dans l'armée et dans la marine de l'Union pendant la guerre. Ayant délivré près de 16,000 commissions aux officiers de cette armée, ils connaissent leurs vues et leurs vœux. Ils demandent l'Union pour laquelle ils ont combattu. Le plus grand ensemble de ces braves soldats et marins qui jamais en lieu, est celui qui a été tenu à New York et qui a conclu en termes très significatifs, la décision de la Convention nationale. Ils ont fait appel au gouvernement fédéral pour qu'il n'arrête dans sa politique de haine, de discorde et de dimension, et en termes d'une éloquence chaleureuse ils ont demandé à la nation le droit de la parole à américain. Quand il y a un tel accord entre ceux qui ont prouvé leur courage et leur dévouement à la guerre et ceux qui ont fait preuve de leur sagesse dans les conseils, je ne puis douter que nous ne remportions un triomphe politique, qui restaurera notre Union, ramènera la paix dans notre pays et nous rendra une fois encore les bienfaits d'un gouvernement sage, économique et honnête.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, &c.

HORATIO SEYMOUR.

Lettre d'acceptation

DU GÉNÉRAL FRANK P. BLAIR.

A général G. W. Morgan, président du comité de la Convention Démocratique.

Général,—Je mais le premier occasion de répondre à la lettre par laquelle vous m'avisez de ma nomination comme Vice Président des Etats Unis par la Convention Démocratique Nationale, tenue récemment à New York.

J'accepte sans hésitation la nomination qui m'est offerte d'une manière si flatteuse, et je vous envoie à vous et au comité mes remerciements pour le langage bienveillant dans lequel vous m'avez transmis la décision de la Convention.

J'ai la attentivement les résolutions adoptées par la Convention, et j'adhère cordialement à toutes les principes et à tous les sentiments qu'elles expriment.

J'ai, à diverses reprises, exprimé mon opinion sur toutes les questions qui divisent les partis en lutte, et je ne crois pas nécessaire de la répéter ici.

Les questions sur lesquelles repose la lutte sont claires et ne peuvent être obscurcies ou détournées par les sophismes de nos adversaires. Elles se résument toutes dans cette tentative sans cesse renouvelée qu'ont quelques hommes pour absorber le pouvoir politique de la nation. Cette tentative, sous tous les noms et sous tous les déguisements imaginables, a toujours caractérisé les opinions du parti démocrate, et jamais elle n'a pris une forme aussi prononcée et aussi audacieuse que dans ce conflit.

Les adversaires du gouvernement libre et constitutionnel, au mépris des termes formels de la Constitution, ont érigé un despotisme militaire dans les Etats de l'Union; ont enlevé au Président le pouvoir dont il est investi par la loi suprême, et ont privé la Cour Suprême de sa juridiction; le droit d'être jugé par un jury est le grand privilège de l'Anglo corps, sauvegarde de chaque citoyen, qui remontant aux plus anciennes traditions de nos ancêtres et que nos pères, dès la Révolution, ont cherché à assurer pour toujours à la jeunesse d'Amérique dans la Charte fondamentale de nos libertés, ont été outrageusement foulés aux pieds par un fragment du Congrès; des Etats et des communautés d'hommes de notre race, ont été poursuivis, convaincus, condamnés et privés de leurs droits comme simples et sans jugement ni accusation, sans jugement, sans audition de témoins, et sans des dispositions de loi correspondantes aux termes du Bill des Droits.

Ces mesures ont été prises sans conviction par la majorité du peuple qui, si elle eut été consultée, en aurait été frappée d'horreur. Le peuple ne peut rester longtemps dans une telle condition. Il faut que le pouvoir du peuple soit de nouveau souverain. L'appel au scrutin paisible peut arriver à ce but n'est pas la guerre, n'est pas la révolution. Ce n'est pas la guerre et la révolution qui tentent d'arrêter ce moyen pacifique pour mettre à l'écart le despotisme militaire et les usurpations d'un fragment du Congrès, qui prétend s'arroger le pouvoir absolu sur ce système indigent de liberté réglée que nous ont laissé nos pères. Il faut arriver cette voie, c'est la seule qui conduise à la paix.

La paix viendra avec l'élection du candidat démocrate, et non avec l'élection de ce guerrier entouré des bataillons complètes qui refuse de la gorge de huit millions d'habitants du Sud pour les forcer à l'appuyer comme candidat à la Présidence, et pour les soumettre à la domination d'une race étrangère d'hommes à demi-barbares. On ne pies hardiement détourner la vérité en faisant l'interprétation des choses qu'en accusant de rébellion ceux qui se sont mis en cap comme un ange de paix.

Je suis, etc.

FRANK P. BLAIR.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ORIZIÈME ETAT ANNUEL

Dans affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 août 1868.

Prédécesseur risques d'incendie.....	$110,132 22
" " de navigation.....	27,254 14
" " de mer.....	55,241 26
Risques non expirés le 31 août 1867	95,941 21
	$288,568 83
En marine, primes remboursées.	4,720 12
	$293,288 95
Montant des primes.....	$293,288 95
Portes payées dans l'année:	
Pertes par l'incendie.....	$19,944 10
" sur les rivières.....	22,602 42
" sur mer.....	22,602 22
	77,732 11
Total des pertes.....	9,775 99
Réassurances.....	
Dépenses en intérêts de certificats; en marine en commission et bénéfices.....	19,325 20
Primes et revenus net.....	5,771 65
Vingt cents et quinze pr cent remboursés.....	22,202 65
Sur réserve pour risques non expirés.....	27,205 25
	$171,305 65
Bénéfice net.....	22,000 30
	$193,305 95

L'actif de la Compagnie est:

Prêts garantis.....	77,725 00
" par hypothèque.....	16,100 00
Billets à recevoir pour primes.....	7,329 15
Actions, bons et autres garanties.....	149,205 00
Propriétés foncières.....	14,000 00
Coupons individuels pour primes.	40,205 21
En caisse.....	22,402 00
Scrips d'autres Compagnies.....	2,005
	$313,937 36

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAR. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé personnellement, ce 31 août 1868.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, sur pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs, Alex. Carriere, Geo. A. Pesoldt, E. Brugier, Chas. Leibig, John Sellers, John E. Hennell, F. Anderson, Alfred Kerry, A. Fredericks, George W. Dunbar, F. F. Hackemeyer, Geo. W. Hynson, Arch'd Montgomery, Henry J. Vaes, E. Marquis, Chas. Wattman, H. Given.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIÈME ETAT ANNUEL.

[PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:	
Sur les risques d'incendie..	$219,316 10
Sur les risques de mer.....	56,466 46
Sur les risques des rivières.....	22,720 51
Total des primes.....	$298,503 07
En mains, primes non expirées le 31 décembre 1867	$116,822 60
Primes remboursées.....	4,112 41
	119,577 41
Montant net des primes.....	$291,828 66
Portes payées dans l'année.	
Pertes par l'incendie.....	$30,702 66
" sur les rivières.....	61,621 16
" sur les risques des rivières	19,080 66
	$110,404 32
Frais.....	11,584 82
Réassurances.....	4,374 84
Dépenses, moins le compte-rendu.....	16,190 12
Intérêts sur certifs.....	26,256 09
	$168,799 94
Bénéfices.....	$97,449 16

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Montant net reçu.....	$194,977 94
Bénéfices.....	$97,449 16
Bénéfices payés.....	$4,784 62
Bénéfices à recevoir.....	223,207 00
Bénéfices payés en mains de la Compagnie.....	20,000 1
Actions de la Compagnie de Crédit de la Compagnie de Chemin de fer de la ville, Rues de la Ville.....	192,949 68
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances.....	22,136 60
En caisse.....	22,777 80
	661,838 84
Moins: Dépréciation des non-valeurs.....	22,600 20
	$639,238 64
Moins: Bénéfices non réclamés.....	7,020 70
Intérêts payables sur scrips non encore payés.....	772 68
	28,000 00
	$603,394 95
Actif en caisse.....	$22,024 11
Bénéfices à recevoir.....	2,022 22
Mandats.....	2,072 56
Primes dues.....	12,000
Bénéfices pour actionnaires.....	204,325 45
	$603,394 95

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS ELOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé personnellement, ce 31 janvier 1869.

DOUZIÈME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, de la Nlle-Orléans, pour l'année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31décembre 1867, savoir:	
Sur les risques d'incendie.....	$166,471 66
Sur les risques de mer.....	65,300 84
Sur les risques de rivières.....	35,602 24
	$267,374 71
Plus, les risques non expirés pris pendant l'année 1866.....	66,300 00
	$334,680 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 66,916 66
Primes remboursées pour 1867	2,305 04
	$ 69,214 64
Montant net des primes le 31 déc. 1867.....	$265,466 07
Pertes payées dans le même période	
Sur les risques d'incendie.....	$28,661 12
Sur les risques de mer	39,641 76
Sur les risques de rivières	38,408 94
	$106,715 82
Frais, réassurances.....	$ 3, 73
Escompte de primes.....	22,46 67
	22,574 66
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en sus.....	71,810 32
Réservé pour paiement d'intérêt sur scrip dû au 1868 y compris les bénéfices.....	36,318 19
	$234,518 99
Bénéfice net.....	$ 27,161 22
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Montant net reçu pour bénéfices de la ville.....	$197,300 00
Scrut vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la R.-O., de Jackson et du Nord; à 70 c.....	16,800 00
Scrut de bons de la ville du Grand chemin de fer de a N.-O., des Opelousas et de l'Ouest; évalués à 70 c.....	71,400 00
Vingt-sept bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.....	17,800 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.....	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.	4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz.....	108,456 00
Prêts sur garantie.....	20,000 00
Prêts sur hypothèque.....	80,000 00
Effets à recevoir.....	11,202 20
Primes dues et en voie de la perception	67,180 00
Scrips d'autres Compagnies d'assurances.....	13,400 00
Monnaie n'ayant par cours.....	4,000 00
Coupons de la ville, lits et non renouvelés.....	12,000 00
En caisse.....	24,974 41
	$797,792 61

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS ELOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé personnellement, ce 31 janvier 1868.

SIXIÈME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, de la Nlle-Orléans, pour l'année expirée le 31 décembre 1867.

Montant net des primes.....	$281,828 66
Portes payées dans l'année.	
Pertes par l'incendie.....	$30,702 66
" sur les rivières.....	61,621 16
" sur les risques des rivières	19,080 66
	$110,404 32
Frais.....	11,584 82
Réassurances.....	4,374 84
Dépenses, moins le compte-rendu.....	16,190 12
Intérêts sur certifs.....	26,256 09
	$168,799 94
Bénéfices.....	$97,449 16

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Montant net reçu.....	$194,977 94
Bénéfices payés.....	$4,784 62
Bénéfices à recevoir.....	223,207 00
Bénéfices payés en mains de la Compagnie.....	20,000 1
Actions de la Compagnie de Crédit de la Compagnie de Chemin de fer de la ville, Rues de la Ville.....	192,949 68
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances.....	22,136 60
En caisse.....	22,777 80
	661,838 84
Moins: Dépréciation des non-valeurs.....	22,600 20
	$639,238 64
Moins: Bénéfices non réclamés.....	7,020 70
Intérêts payables sur scrips non encore payés.....	772 68
	28,000 00
	$603,394 95
Actif en caisse.....	$22,024 11
Bénéfices à recevoir.....	2,022 22
Mandats.....	2,072 56
Primes dues.....	12,000
Bénéfices pour actionnaires.....	204,325 45
	$603,394 95